Image not found or type unknown

Annulation ou remboursement de vente, intérêts du prêt

Par **OCEANE**, le **17/03/2009** à **14:06**

Un client nous a acheté un véhicule neuf 2008 avec reprise en juin 2008. Il s'est plaint par la suite de divers problèmes et voulait qu'on le lui change. Nous avons répondu que la démarche était de faire intervenir l'usine dans le cadre de la garantie.Nous avons donc fait remonté le véhicule à l'usine et lui avons prêté son ancien véhicule pendant ce temps. Le véhicule est revenu et sans le voir, le client maintient qu'il ne le veut plus et veut qu'on le lui change ou qu'on le rembourse.
Pour en finir, nous lui proposons de le rembourser. L'achat ayant été fait avec une reprise et un crédit, nous lui proposons de garder sa reprise (que nous lui avons prêter), de solder le dossier de prêt et de lui donner la différence entre ce qu'il avait rendu à l'achat et le solde du crédit en cours. Il veut qu'on lui rembourse aussi les intérêts payés depuis huit mois. Sommes nous obligé de le faire ? S'agit-il d'une annulation ou d'un remboursement de la vente.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés